



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 84'000.--
permettant la réfection de l'escalier situé à l'ouest du collège**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

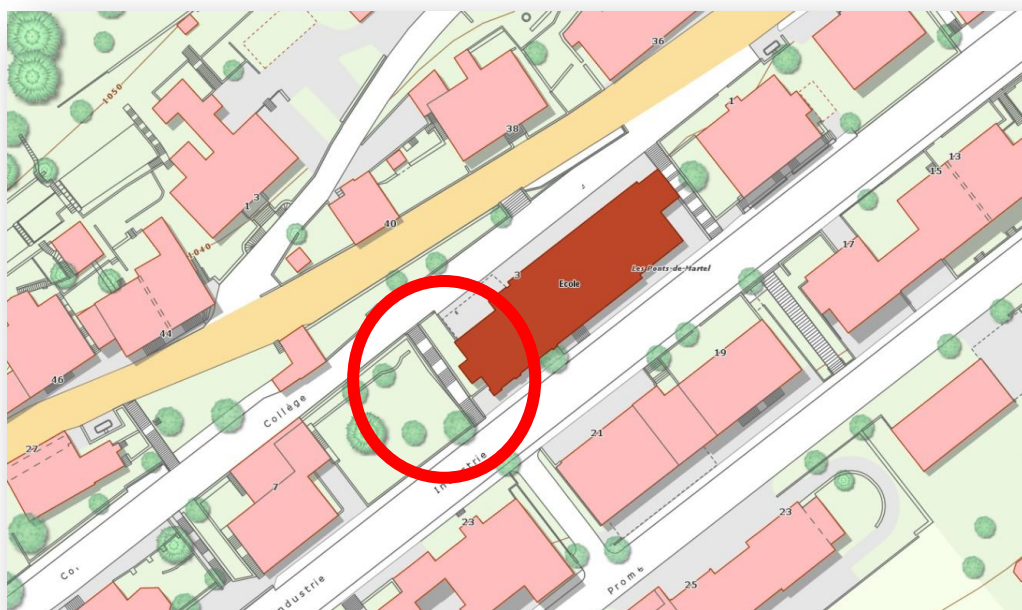
Il est désormais établi que les escaliers du village sont dans un triste état et que leur réfection est indispensable, puisque la volonté des autorités communales est de maintenir et d'entretenir les cheminements piétonniers de la localité faisant partie du patrimoine communal.

En 2009, votre autorité acceptait la réfection de l'escalier situé auprès de la Salle de Paroisse, travaux qui ont été effectués à notre plus grande satisfaction.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil général indiquait en avril de cette année ne pas vouloir abandonner l'escalier situé aux abords de Grande rue 27.

De plus, le plan des investissements qui vous a été présenté en même temps que le budget prévoit la réfection d'un escalier par législature.

Dans cette optique, le Conseil communal a analysé la situation et vous propose aujourd'hui la réfection de l'escalier situé à l'ouest du collège, auprès de la nouvelle cour.



En effet, cet ouvrage est fortement dégradé, alors qu'il est quotidiennement utilisé par de nombreux élèves, ce qui n'assure plus leur sécurité.



L'escalier situé auprès de Grande rue 27 est certes encore plus délabré, mais le Conseil communal estime sa rénovation moins urgente, étant donné sa fréquentation moindre et le fait qu'il est fermé depuis plusieurs années.

Selon l'entreprise questionnée à ce sujet, il n'est malheureusement plus possible de réparer cet escalier, qui nécessite une réfection complète.



Comme votre autorité l'a souhaité lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil communal entend maintenir la largeur actuelle de cet édifice, soit 2 mètres environ, tenant compte ainsi de son utilisation intensive.

Le Conseil communal prévoit de ce fait la démolition de l'escalier existant, la réfection totale des fondations, la rénovation des murets, la mise en place d'une nouvelle barrière en haut de cet ouvrage, le remplacement de la barrière existante auprès du transformateur afin de respecter les normes en vigueur et le renforcement des fondations du local attenant au collège sur l'un des paliers.

De plus, la partie herbeuse sera rafraichie, de nouvelles marches en granit seront posées ainsi que des galets en bordure de cet escalier afin de compenser les différences de largeur.

Finalement, des pavés en granit seront placés sur une surface de 18 m² sur les paliers.

Ces travaux sont évalués à fr. 84'000.- TTC qui se décomposent comme suit :

- Maçonnerie	fr.	66'000.--
- Serrurerie, barrières	fr.	6'000.--
- Jardinage, plantations	fr.	500.--
- Divers et imprévus	fr.	5'277.80
Total HT	fr.	77'777.80
TVA 8%	fr.	6'222.20
Total TTC	fr.	84'000.--

La pose de marches en béton plutôt qu'en granit diminuerait le montant global de ce crédit de 10%. Le Conseil communal estime toutefois que ce gain n'est pas suffisant en regard de la durée de vie des marches en béton qui est bien moindre par rapport à celles en granit.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

